

Déclaration liminaire de la CGT



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement FEE CGT

Union Syndicale de l'Aviation Civile USAC CGT

Fédération Nationale des Travailleurs de l'État FNTE CGT

Groupe d'échange thématique sur le devenir des services « Bases Aériennes » Troisième réunion du 26 septembre 2006

Monsieur le Secrétaire Général,

Lors du dernier groupe d'échange, vous vous étiez engagé à nous faire parvenir un certain nombre de documents... ceux ci sont arrivés en fin de semaine dernière, compte tenu de la quantité importante, il ne nous a pas été possible de préparer correctement le débat.

Bon nombre de questions posées par notre précédente déclaration liminaire sont restées sans réponse. L'ordre du jour de la présente réunion ne correspond pas exactement à ce que vous nous aviez annoncé.

Au CTPM du 26 janvier 2006, vous vous étiez engagé en la tenue d'une instance nationale de concertation.

Le présent groupe d'échange était sensé permettre de fournir toutes les informations sur le travail mené par les administrations centrales pour engager une concertation, elles arrivent bien tardivement et l'essentiel de la réflexion ne nous est toujours pas dévoilé...

Après un simulacre d'audit, l'administration récidive une nouvelle fois avec ce groupe d'échange thématique, la CGT ne saurait se prêter à une telle mascarade de dialogue social, en convergence avec les autres organisations syndicales représentant les personnels des services Bases Aériennes. Les services d'infrastructure et de maintenance de l'Équipement, de la défense, de la DGAC sont complémentaires. Ce sont des services intégrés participant à la maintenance opérationnelle des sites tant pour la DGAC que pour l'Armée de l'Air.

Nous dénonçons clairement la volonté des Ministères de l'Équipement, de la Défense et du Gouvernement de « liquider » la branche d'activité « bases aériennes », sous prétexte notamment d'économies budgétaires, au détriment des intérêts du service public et des agents. Les missions seraient alors soit abandonnées soit externalisées au profit d'entreprises privées. Rappelons qu'aucune étude d'impact économique, sociale... n'a été présentée.

Dans ces conditions, la CGT demande aux ministères concernés de surseoir à toutes les réformes en cours concernant notre branche d'activité!

Nous exigeons à nouveau la transmission des documents suivants :

- ~~Le~~ Le résultat de l'enquête menée par M.RAULT au sujet de la répartition par agent des SSBA des activités exercées pour le compte de la DGAC et celles susceptibles d'être accomplies par les DAC.
- ~~Les~~ Les résultats du groupe de travail sur les SSBA.
- ~~Le~~ Le compte-rendu de la réunion avec la DSNA concernant les tâches que réalisent les services bases aériennes pour elle et la gestion de son patrimoine immobilier.

Nous exigeons de connaître les orientations et les perspectives d'évolution des missions et des services du réseau Bases Aériennes à court et moyen termes dès aujourd'hui, et au plus tard lors de la présentation par le ministre du budget 2007 du MTETM lors du C.T.P. Ministériel.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT POUR LE RESEAU DES BASES AERIENNES SONT :

Le maintien :

- des missions pour l'ensemble des donneurs d'ordre actuels (Ministère de la Défense, Direction Générale de l'Aviation Civile, et gestionnaires des aéroports non transférables),
- de l'intégralité des effectifs dans les services et leur remplacement poste pour poste avec spécialité et qualification adaptées,
- de l'unicité des services opérationnels inter-régionaux que sont les SSBA et de l'implantation des services locaux actuellement rattachés aux D.D.E.,
- De l'accès des agents des SSBA, à l'action sociale ainsi qu'aux concours internes et aux formations de la DGAC avec élargissement de ces droits à tous les services « Bases Aériennes ».

Le développement de missions d'assistance technique par intervention en régie, en maîtrise d'œuvre, en Assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.... pour les aérodromes dont les collectivités territoriales deviendront propriétaires.

Le renforcement du réseau Bases Aériennes en désignant un pilotage fonctionnel compétent et par le rattachement de l'ensemble des personnels des services Bases Aériennes au programme Transport Aérien pour assurer la pérennité des effectifs.

La recreation et l'élargissement d'une instance nationale de concertation paritaire spécifique « Bases Aériennes » regroupant tous les acteurs de la branche d'activité appelée « Bases Aériennes ».

(Le MTETM représenté par vous-même, la DGUHC, la DGAC et le MINDEF via l'Armée de l'Air et la DCSID et les organisations syndicales représentatives dans chaque entité (MTETM, DGAC, MINDEF). Nous souhaitons que cela se décline, au niveau local, par des réunions de concertation multipartites entre les représentants locaux de chaque service concerné par la déclinaison locale des protocoles et conventions au sein du MTETM avec les services de la DGAC et avec le MINDEF ;

Ex : réunion de concertation sociale entre Cdt de Base, représentant DCSID, ESIE et SLI avec les représentants des personnels des ESIE et des SLI suivant leurs statuts Equipement ou Défense).

La réactivation de l'instance nationale de formation spécifique « aux services Bases Aériennes ».

La CGT exige le maintien des quatre ESBA et des trois SSBA ainsi que leur réintégration au sein de la DGAC pour la pérennisation des compétences et des activités Bases aériennes au sein d'une Fonction Publique de l'Etat de qualité !

Sur l'activité des services

Pour le Ministère de la Défense :

La présence des personnels fonctionnaires, ouvriers d'Etat, PNT, dans les SSBA, les SLI et les ESIE qui par leur professionnalisme interviennent à la conception, l'entretien, la maintenance des infrastructures, à la production et à la distribution des différents fluides (chauffage, climatisation, électricité et eau potable) notamment au sein d'une Base Aérienne, a permis la mise en place d'un réseau de savoir-faire largement reconnu.

De plus ces agents publics sont d'une réactivité incomparable à celle des entreprises.

De par leurs statuts ces agents publics garantissent la neutralité de ces services face aux intérêts financiers.

Aucune étude économique n'a démontré qu'à même qualité de service les services rendus seraient moins coûteux s'ils étaient exercés par le Privé. Alors que le bon sens du service public devrait pousser à maintenir ce qui fonctionne, les décisions répétées de ces dernières années de non-renouvellement des postes aboutissent à des services proches de la masse critique au-dessous de laquelle les savoir-faire disparaissent.

Le choix du « tout externaliser », du démantèlement des services est inacceptable, tant dans l'intérêt des agents, du service public que du contribuable !

Le protocole DGUHC/SG/DCSID 2006, dont la DGAC n'est plus signataire est un condensé de doctrine ultra-libérale tel celle de la DGUHC qui dirigera les services vers

- plus d'externalisation,
- plus de suppression d'effectifs et
- moins de moyens,

La Défense n'est pas en reste puisqu'elle suit les préconisations du MEDEF et met en place des expérimentations d'externalisation à Evreux et Bordeaux, elle propose que les bases « non-plates-formes » soient transférées au Génie.

Quelle est la position d'activité des agents défense dans les SLI (mis à disposition ou mis pour emploi) ?

- **C'est pourquoi la CGT dénonce les expérimentations d'externalisation complète d'entretien et de maintenance sur les Bases Aériennes d'Evreux et de Bordeaux et en exige l'arrêt immédiat !**
- **Elle revendique le maintien des missions et de l'intégralité des effectifs d'agents publics dans les services SLI et ESIE et leur remplacement poste pour poste avec spécialités et qualifications adaptées.**
- **La CGT exige la refonte de ce protocole.**
- **La CGT demande un pilote des services bases aériennes, autre que la DGUHC qui soit compétent.**

Pour la DGAC :

Tout d'abord une réflexion ne pouvait s'engager sur les missions du Réseau Bases Aériennes, qu'à condition que celles du Service Bases Aériennes de la DGAC avant réorganisation ne soient analysées en faisant un bilan de son action.

M.GANDIL en tant qu'ancien Chef de ce service, vous êtes parfaitement en mesure de le faire !

Les agents des services Bases Aériennes interviennent pour l'entretien, la maintenance et l'ingénierie des infrastructures de la DGAC en participant à la maintenance opérationnelle tant pour les sites des différents services de l'Aviation Civile que pour les installations de la navigation aérienne. Leur professionnalisme est largement reconnu et apprécié, ainsi que leur réactivité !

La CGT est opposée à l'externalisation des missions d'entretien, de maintenance, d'ingénierie, d'aménagement, de planification etc... sur les sites et installations des services de la DGAC.

Au contraire, nous revendiquons le maintien des interventions des services de l'Équipement, du SSBA et des SLBA, dans les domaines des missions d'entretien, de maintenance, d'ingénierie, d'aménagement, de planification, etc... des infrastructures de la DGAC (DAC, SNA, balises, GTA, SEFA, STAC, etc....) en effectuant les travaux en régie, en maîtrise d'œuvre et en AMO.

Ce maintien est également indispensable pour la conservation du patrimoine et du maillage aéroportuaire français. Les collectivités territoriales aux budgets les plus modestes continueront ainsi à solliciter l'intervention du réseau équipement des bases aériennes, service d'État, pour conserver le haut niveau de sécurité tant pour les utilisateurs que pour les personnes survolées. Cette expertise sera également nécessaire aux services chargés de certifier les aérodromes.

Dans l'optique d'une DGAC intégrée dans la Fonction Publique, il y a une cohérence et une synergie évidente de compétences et de valeurs entre l'Aviation Civile et les services de l'Équipement, spécialistes de ce domaine.

Et les personnels de l'Aviation Civile représentés ici par l'USAC-CGT ne peuvent que s'interroger sur la volonté affichée d'externaliser des services que la DGAC qualifie d'« annexes » alors qu'ils sont partie intégrale de la chaîne de sécurité.

Serait-ce-le début d'une longue série ?

Sur la décentralisation aéroportuaire

Nous y sommes opposés car cela caractérise bien le désengagement de l'Etat des infrastructures aéronautiques civiles en développant la mise en concurrence des territoires.

Les plates-formes de moyennes et petites importances seront transférées vers différentes collectivités au risque de perdre leur vocation aéronautique pouvant servir ainsi de ressources foncières aux collectivités,

Les axes de réflexions devraient notamment porter sur:

- les conditions d'intervention de l'Etat sur les aéroports et aérodromes,
- le maintien d'un haut niveau de sécurité pour les utilisateurs directs et les personnes survolées,
- le soutien à l'aviation légère et sportive

Pour les aérodromes que l'Etat confie en gestion aux CCI, établissements publics et ceux qu'il gère en régie, l'intention est claire, le Conseil National des Transports préconise même, de transférer la concession à des sociétés anonymes d'exploitation aéroportuaires.

Pour les plate formes dont l'Etat reste propriétaire verront se mettre en place dès 2007 des sociétés aéroportuaires avec à terme des exploitants privés (cf. privatisation d'ADP) Les montages capitalistiques envisagés, préconisés, s'apparentent trop bien à ceux mis en place en 2000 avec les SEM de sociétés d'autoroute, aujourd'hui aux mains des grands groupes du BTP.

M. le Secrétaire Général, vous nous avez avoué qu'il s'agissait bien d'une privatisation du secteur !

- La CGT dénonce et rappelle son opposition au transfert des missions de sécurité et de sûreté vers les gestionnaires et au processus de privatisation des infrastructures aéroportuaires et de leur gestion.

- Pour la CGT, l'Etat doit notamment continuer d'intervenir en effectuant les travaux en régie, en maîtrise d'œuvre et en AMO pour garantir la sécurité des plates-formes pour les usagers du transport aérien et les utilisateurs d'aérodrome.